

## PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le Parc solaire des Grammont est un projet **agrivoltaïque**. L'agrivoltaïsme consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur des parcelles agricoles, en garantissant à l'exploitation agricole une production significative et un revenu durable, et en rendant au minimum 1 des 4 services suivants :

- L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- L'adaptation au changement climatique (protection contre la sécheresse...);
- La protection contre les aléas (protection contre le gel...);
- L'amélioration du bien-être animal (ombrage...).



©Gilles Saget- Idelle

En ce qui concerne le site de projet, le propriétaire-exploitant actuel n'est pas en mesure de valoriser convenablement et de manière rentable ses parcelles agricoles en raison de leur potentiel agronomique limité.

La mise en place du parc solaire constitue donc une opportunité pour le propriétaire actuel de faire profiter l'usage de ses terres au renforcement d'une autre exploitation agricole, tout en restant propriétaire des parcelles.

Il a ainsi été décidé de mettre en place une activité de pâturage tournant avec 150 brebis sur le parc solaire.



**Stevens Chancelier** - Responsable Commercial  
**Romain Fredon** - Agronome - Responsable de projets agricoles  
**Amarande Baccaro** - Cheffe de projet Etudes EnR  
**02 52 32 19 20**  
 Energie Eolienne Solidaire  
 8bis rue Daniel Mayer 37100 TOURS  
 contact@energies-solidaire.fr - www.energies-solidaire.com

Chers habitants,

La société EES a identifié une zone favorable au développement d'un projet agrivoltaïque sur la commune d'Orsennes. Après concertation avec la mairie, les communes voisines et l'accord du propriétaire des parcelles concernées, la société EES a lancé les démarches nécessaires pour étudier les sensibilités du site à ce type de projet solaire.

Comme il nous tient à cœur de vous apporter de l'information sur ce projet et de le développer en toute transparence, vous trouverez dans cette gazette de plus amples informations sur le projet du **Parc solaire des Grammont**.

Vous trouverez également sur le site internet dédié au projet tous les retours d'études dont nous disposons à ce jour.



[www.solaire-grammont.fr](http://www.solaire-grammont.fr)

### LE PROJET DU PARC SOLAIRE DES GRAMMONT

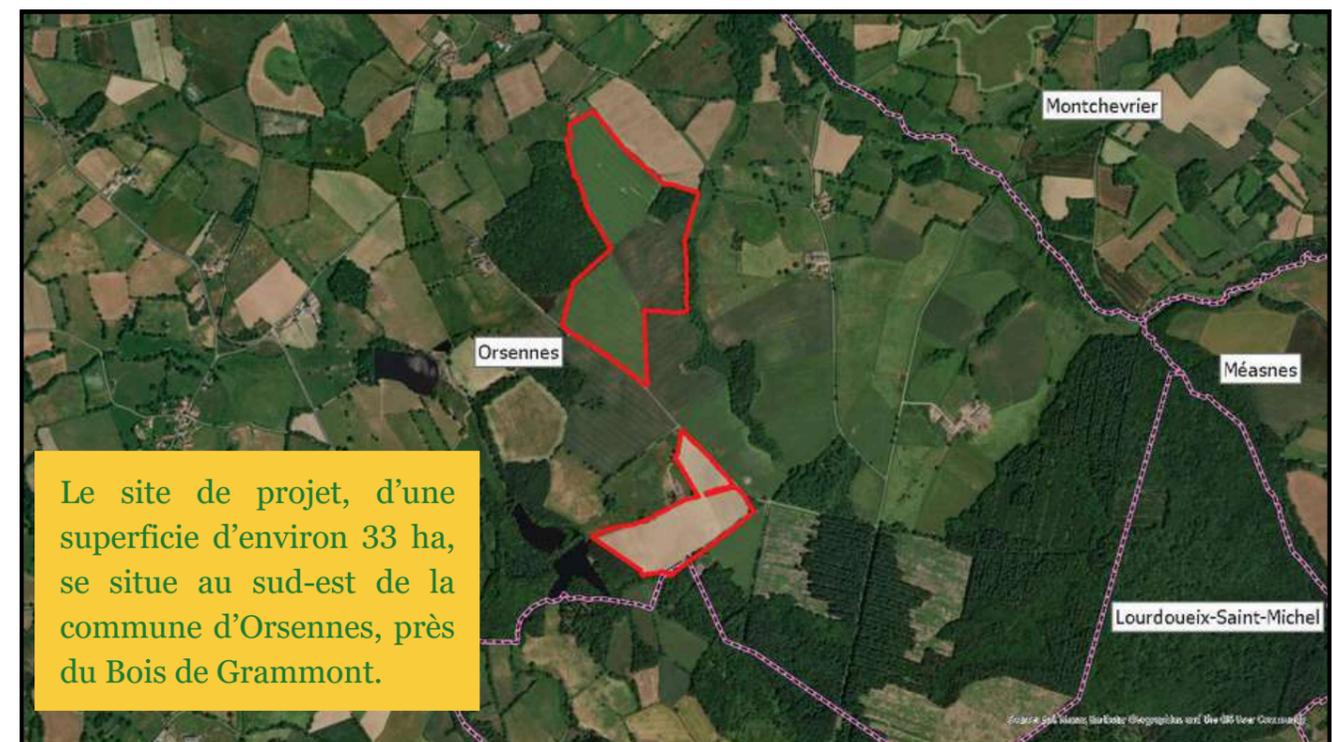
 **Puissance estimée du parc : entre 20 et 25 MWc**

 **Ancrage des structures par pieux battus ou vissés (pas de pose de béton)**

 **Entre 5400 et 6700 foyers alimentés/an (chauffage inclus)**

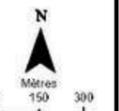
#### EES, c'est avant tout... :

- Une société à taille humaine et proche de vous
- Un développeur indépendant et solide
- Une volonté d'aménager le territoire durablement
- Une implication locale et nationale
- Une méthode de développement novatrice
- Un développement en toute transparence



Le site de projet, d'une superficie d'environ 33 ha, se situe au sud-est de la commune d'Orsennes, près du Bois de Grammont.

 Zone d'implantation potentielle  Limites communales





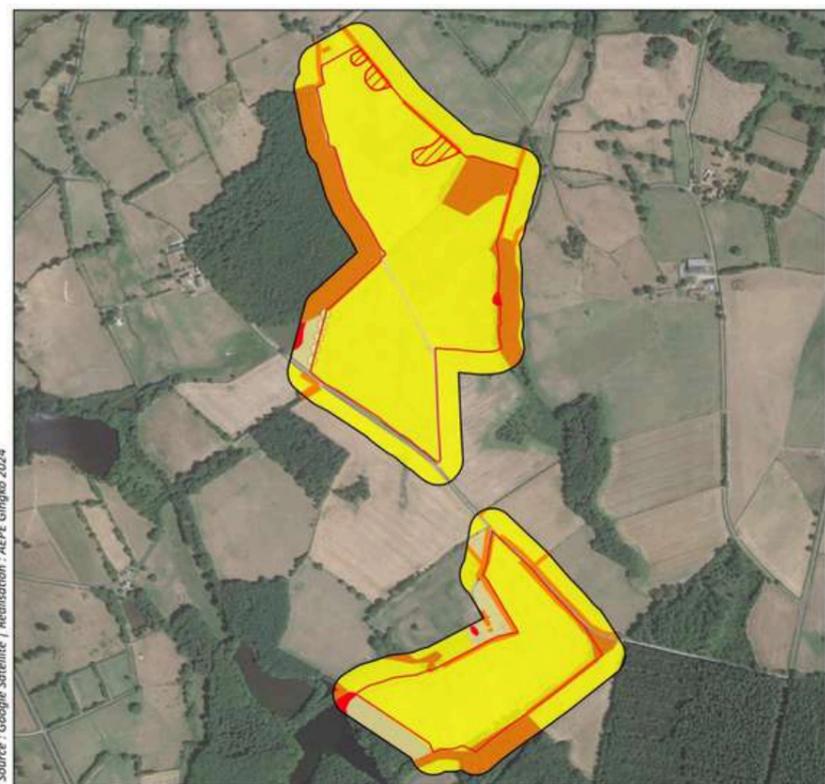
## L'HISTORIQUE DU PROJET



## L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Les études écologiques ont été menées sur une année complète pour étudier les sensibilités du site sur un cycle de développement complet des espèces. Cette étude naturaliste s'est attachée à l'étude de la flore et des habitats présents sur site mais aussi à la faune (faune volante, petite faune, insectes, batraciens, etc.). Les études ont révélé la présence de plusieurs zones à enjeu fort ou modéré sur le site compte tenu des habitats et de la flore qui les composent. Des mesures seront mises en place afin de réduire l'impact sur ces espèces faunistiques et floristiques, les zones à enjeux fort et modérés seront notamment évitées.

Une étude spécifique liée aux zones humides a également été réalisée. Lors de cette étude, 4 patchs de zones humides ont été identifiés sur le site de projet. Ces derniers seront intégralement préservés du fait de leur intérêt écologique.



La synthèse des enjeux de conservation des milieux naturels



0 100 200 m



## L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les sensibilités sont concentrées aux environs de la zone de projet. La forte présence de végétation bocagère, inhérente du Boischaut méridional, rend faible les sensibilités des éléments paysagers éloignés de la zone de projet. Seuls certains hameaux et voies de communications (routes départementales 36 et 21 A) contigus à la zone de projet relèvent des sensibilités au moins modérées. Des mesures paysagères seront proposées pour limiter l'impact visuel depuis ces zones de sensibilités, comme la plantation de haies par exemple.

À proximité de la zone de projet, l'étang de Chardy et le Dolmen de Chardy offrent des perspectives localisées et peu filtrées en direction de la zone de projet. Toutefois, le Dolmen est associé à un périmètre de protection de 500 m au sein duquel aucune implantation ne sera aménagée.

